

08. ÉVOLUTION DES MÉTIERS DE L'ADMINISTRATION DE LA MER. QUELLES TECHNOLOGIES FUTURES POUR LA RÉGULATION DES ACTIVITÉS DANS LA ZEE FRANÇAISE ? QUELLE ÉVOLUTION DES ORGANISATIONS ET DES COMPÉTENCES ?

APAM Philippe PAQUIN

À l'instar des espaces terrestres, la maîtrise des espaces maritimes est fondamentale dans la course à la mondialisation.

La Zone Économique Exclusive (ZEE) française, par sa superficie représente un atout majeur pour la France. Il est donc primordial d'y contrôler les activités et réguler celles-ci à l'intérieur de ces vastes étendues bleues. Ces opérations de surveillances doivent pouvoir s'appuyer sur de nouvelles technologies perfectionnées, adaptées aux besoins et innovantes, ouvrant par ailleurs la possibilité d'acquérir une meilleure connaissance du milieu.

Tous ces moyens développés sur la base de techniques novatrices – permettant d'approfondir les investigations voire de développer une nouvelle approche des missions à travers notamment le suivi, le contrôle et la surveillance (MCS – Monitoring, Control and Surveillance) – doivent naturellement amener la France à faire évoluer de manière cohérente les organisations chargées de l'administration de la mer et les compétences des agents investis de ces missions.

RÉSUMÉ

L'enjeu géostratégique prédominant liée à la zone économique exclusive est d'y réguler les activités et de les contrôler au mieux dans un environnement de compétition et de contestation. Le durcissement des relations internationales impose d'adapter les missions de suivi, de contrôle et de surveillance en s'appuyant des nouvelles technologies afin de mieux affirmer la présence et la juridiction française dans ces eaux sous statut juridique spécifique.

Le travail de ce mémoire vise donc à recenser les technologies innovantes afin de tendre vers une régulation plus fine des activités. Il propose également une réflexion sur une éventuelle évolution des organisations et des compétences.

Ainsi, ce mémoire s'articulant en deux parties, traite dans un premier temps des nouvelles technologies qui sont développées dans le but de mieux rayonner dans la ZEE française en vue d'obtenir une meilleure régulation des activités. Les futurs moyens dédiés aux missions MCS en phase d'expérimentation ou encore au stade de *R&D* ou *R&I* y sont présentés.

La seconde partie traite, d'une possible évolution des organisations et des compétences en prise directe avec ces nouveaux outils. Quelques pistes de réflexions seront alors esquissées dans la perspective de suivre cette dynamique novatrice à forts enjeux.

RECOMMANDATIONS

1

Investir dans les nouvelles technologies (France 2030) et de mise en commun des données recueillies entre administrations.

2

Réaffirmer le schéma directeur de la fonction garde-côtes en développant le travail collaboratif des administrations expérimentant actuellement le recours aux nouvelles technologies dans le cadre de l'action de l'État en mer.

3

Sous l'égide du SGMer, mettre en commun les études d'expérimentations des nouvelles technologies menées par les administrations concourant à l'action de l'État en mer et harmoniser leur cadre réglementaire d'emploi

4

Valoriser le CoFGC en le confortant dans un rôle de centre référent national, centralisant toutes les données recueillies par les administrations concourant à l'action de l'État en mer (proposer une direction tournante de l'ordre de deux à trois ans entre la Marine nationale, la DGAMPA et la DNGCD)

5

Se doter d'une interface nationale dédiée à la réception et au traitement des flux de données interconnectables au CISE, pouvant garantir un découplage total ou partiel du système pour en maîtriser le flux en sortie.

6

Poursuivre et valider les travaux du CISE afin de compléter la chaîne de remontée d'informations en collationnant les données des États membres, tout en leur faisant bénéficier des nôtres en retour sous réserve de leur niveau de confidentialité.

7

Demander à l'ENSAM d'introduire une voie d'approfondissement sur la science des données.

8

S'appuyer sur les compétences développées par la Marine nationale dans le domaine du traitement des mégadonnées en se rapprochant du centre de service de la donnée Marine (CSD-M) et du centre d'intelligence artificielle de la Marine (CIAM).

9

Orienter et faire de la filière opérationnelle du corps des administrateurs des affaires maritimes le vivier naturel des institutions maritimes de l'Union européenne, en proposant des parcours de spécialistes dans le domaine de la surveillance maritime et la marétique.